

Fin de reprise des concessions des cimetières de Nogaro

Dernier constat le 16 novembre avant reprise



Fin de reprise des concessions des cimetières de Nogaro

Communiqué de la municipalité de Nogaro :

« Le Maire de la commune de Nogaro informe que la procédure de reprise des concessions à l'état visuel d'abandon engagée dans les cimetières communaux de Nogaro, situés chemin de la Magine et à Bouit, il y a maintenant plus de trois ans, arrive dans sa phase finale.

La liste des concessions faisant l'objet de cette procédure est consultable, tous les jours, sur les panneaux d'affichage en mairie et à l'entrée du cimetière ainsi que sur le site internet de la commune (1) et/ou sur le site www.cimetieres-de-france.fr dans l'espace dédié au cimetière de la commune.

Conformément à la réglementation, il sera procédé, dans le cimetière, à la 2nde et dernière constatation de l'état dans lequel se trouve chaque concession concernée :

Le lundi 16 novembre 2020,

- à 14 heures, sis cimetière de Bouit
- à 15 heures, sis cimetière de Nogaro (Bourg)

Les ayants droit ou successeurs des concessionnaires souhaitant conserver en lieu et place la concession les concernant ainsi que, le cas échéant, les personnes chargées de l'entretien de la concession sont invitées à la remettre en bon état de propreté et/ou de solidité dès que possible ou à assister à la visite sur les lieux aux date et heure fixées ci-dessus.

Les concessions qui n'auront pas été remises en état par les familles donneront lieu à l'établissement du 2nde et dernier procès-verbal de constat de l'état visuel d'abandon.

Un mois après ce constat, les concessions qui n'auront pas été remises en état ou dont les travaux de rétablissement n'auront pas été achevés au vu du 1^{er} procès-verbal de constat, pourront être reprises par la commune.

La municipalité »

(1) <http://www.nogaro-en-armagnac.com/> (note de la rédaction).

N.B. - La photo du haut de page représente le cimetière du Bouit.



Cimetière de Nogaro (bourg)